



Grenade

Accord ratifié: **Oui**

Date de ratification: **2015-12-08**

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)

			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2017	Oui
A - 73.5%	B - 8.0%	C - 18.5%	Not yet notified - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Catégorie B			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Catégorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates indicatives de la Catégorie C			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Catégorie C			22 août 2019	Oui
Notification des besoins d'assistance technique			22 février 2017	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2018	Non
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2019	Non

Notifications de transparence

Notified Art. 1.4	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2025	Non
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2030	Non
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Non
Notified Art. 12.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui

Renseignements sur l'assistance

Notified Art. 22.3	Oui
--------------------	-----

Légendes: Oui Notification présentée Non Notification due Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	A		au plus tard le 22 février 2017
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	B	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2021
1.3	Points d'information	B	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2021
1.4	Notification	C E	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 30 juin 2025
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A		au plus tard le 22 février 2017
2.2	Consultations	B	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2021
3	Décisions anticipées	C E	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 30 juin 2027
4	Procédures de recours ou de réexamen	C E	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 30 juin 2025
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A		au plus tard le 22 février 2017
5.2	Rétention	A		au plus tard le 22 février 2017
5.3	Procédures d'essai	B	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2022
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	C E	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 30 juin 2027
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	C E	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 30 juin 2030
6.3	Disciplines en matière de pénalités	A		au plus tard le 22 février 2017
7.1	Prétraitement avant arrivée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.2	Paiement par voie électronique	C E	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 30 juin 2027
7.3	Séparation de la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2017

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.4	Gestion des risques	A		au plus tard le 22 février 2017
7.5	Contrôle après dédouanement	A		au plus tard le 22 février 2017
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	C E	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 30 juin 2027
7.7	Opérateurs agréés	A		au plus tard le 22 février 2017
7.8	Envois accélérés	A		au plus tard le 22 février 2017
7.9	Marchandises périssable	A		au plus tard le 22 février 2017
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	B	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2021
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
10.1	Formalités	A		au plus tard le 22 février 2017
10.2	Acceptation de copies	A		au plus tard le 22 février 2017
10.3	Utilisation des normes internationales	A		au plus tard le 22 février 2017
10.4	Guichet unique	C E	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 30 juin 2030
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2017
10.7	Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 22 février 2017
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2017
10.9	Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
11	Transit	A		au plus tard le 22 février 2017

Programme de mise en oeuvre

date indicative de mise en oeuvre

date définitive de mise en oeuvre

12 Coopération Douanière

A

au plus tard le 22 février 2017

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/GRD/1/Add.2	2022-10-17	Extension of implementation dates
G/TFA/N/GRD/1/Add.1	2019-08-22	Category C notification - Addendum
G/TFA/N/GRD/2	2019-08-07	Article 12.2.2
G/TFA/N/GRD/3	2019-08-07	Article 22.3
G/TFA/N/GRD/1	2018-10-29	Categories B and C Notification
WT/PCTF/N/GRD/1	2015-06-12	Category A notification

1.4 Notification



1.4 (a), (b), (c)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2020

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance nécessaire:
Politiques/cadre juridique
Expertise technique pour l'élaboration de publications accessibles.
Ressources humaines/formation
Formation des fonctionnaires des organismes pertinents présents aux frontières afin qu'ils comprennent leurs fonctions et responsabilités individuelles dans le domaine de la facilitation des échanges.
Cette formation aidera à identifier les supports appropriés pour les publications des organismes.
TIC
Mise en place de sites Web conviviaux permettant de trouver et de consulter facilement les renseignements pertinents.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*



3.1	Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
3.2 (a), (b)	31 décembre 2021	30 juin 2027
3.3		
3.4		
3.5		
3.6 (a), (b), (c)		
3.7	Assistance requise pour la mise en oeuvre	
3.8		
3.9 (a) (i), (ii), (i), (ii), (iii), (iv), (c), (d)	Assistance nécessaire: Politiques/cadre juridique Assistance technique pour l'élaboration de lois et de politiques permettant d'administrer et d'appliquer les décisions anticipées de manière efficace. Procédures Assistance technique pour l'élaboration de lignes directrices spécifiques et claires concernant les procédures permettant de mettre en oeuvre et de faire appliquer les décisions anticipées. Ressources humaines/formation Formation du personnel des douanes, des courtiers en douane et des importateurs aux procédures relatives aux décisions anticipées et à leur importance ainsi qu'à leurs modalités d'application. Formation portant sur la classification tarifaire, les règles d'origine et l'évaluation à l'intention des agents des douanes. TIC Assistance technique pour l'intégration des décisions anticipées dans les systèmes douaniers automatisés. Étiquettes: <i>Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement, Ressources humaines et formation, Procédures institutionnelles</i>	

4.1 (a), (b)

4.2

4.3

4.4 (a), (b), paragraph

4.5

4.6

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2020

Date définitive de mise en oeuvre

30 juin 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance nécessaire:

Politiques/cadre juridique

Assistance technique pour l'élaboration de politiques et de procédures en vue de la mise en place de procédures de recours ou de réexamen efficaces.

Procédures

Assistance pour élaborer des procédures de recours et pour faire en sorte que ces procédures soient connues et partagées avec les milieux d'affaires.

Assistance technique pour l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées pour les douanes. Ressources humaines/formation

Assistance technique pour le développement et le renforcement des capacités des principales parties prenantes (organismes présents aux frontières) aux fins d'une meilleure compréhension des procédures de recours et de réexamen.

Formation aux procédures douanières à l'intention des membres de la Commission de recours.

Infrastructure/matériel

Locaux et matériel pour aménager le bureau de la Commission de recours.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement, Ressources humaines et formation, Procédures institutionnelles*

6.1.1
6.1.2
6.1.3
6.1.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance nécessaire:

Politiques/cadre juridique

Assistance pour l'élaboration de politiques et de lois en vue de faciliter l'application de redevances et impositions par les douanes et les autres organismes présents aux frontières.

Procédures

Assistance technique pour l'élaboration de la structure tarifaire et la définition de ses modalités d'application pour les importateurs et les exportateurs.

Ressources humaines/formation

Formation du personnel des douanes et d'autres organismes portant sur l'application de redevances et autres impositions perçues à la frontière.

Recherche et analyse

Conseils pour mener des travaux de recherche et d'analyse dans le cadre de l'application des redevances et la mise en œuvre.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Diagnostic et évaluation des besoins*

6.2 (i), (ii)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022**Date définitive de mise en oeuvre**
30 juin 2030**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Assistance nécessaire:

Politiques/cadre juridique

Assistance pour l'élaboration de politiques et de lois en vue de faciliter l'application de redevances et impositions par les douanes et les autres organismes présents aux frontières.

Procédures

Assistance technique pour l'élaboration de la structure tarifaire et la définition de ses modalités d'application pour les importateurs et les exportateurs.

Ressources humaines/formation

Formation du personnel des douanes et d'autres organismes portant sur l'application de redevances et autres impositions perçues à la frontière.

Recherche et analyse

Conseils pour mener des travaux de recherche et d'analyse dans le cadre de l'application des redevances et la mise en œuvre.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Diagnostic et évaluation des besoins*

7.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance nécessaire:

Procédures

Assistance technique requise pour le développement de l'infrastructure des TIC (matériel et logiciel).

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment*

7.6.1
7.6.2**Date indicative de mise en oeuvre**
31 décembre 2021**Date définitive de mise en oeuvre**
30 juin 2027**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Assistance nécessaire:

Politiques

Assistance technique pour l'élaboration de politiques visant la publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée conformément à l'AFE.

Procédures

Assistance pour élaborer des procédures à suivre pour la publication et la mesure régulières des temps moyens nécessaires à la mainlevée.

Ressources humaines/formation

Assistance technique pour former le personnel compétent au sein de l'administration des douanes et des autres organismes présents aux frontières.

Matériel

Mise à jour des ordinateurs et des logiciels des organismes présents aux frontières pour qu'ils soient compatibles avec le système douanier automatisé.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et équipement*

10.4.1 10.4.2 10.4.3 10.4.4	Date indicative de mise en oeuvre 31 décembre 2021	Date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2030
Assistance requise pour la mise en oeuvre Assistance nécessaire: Politiques/cadre juridique Assistance technique pour examiner la législation pertinente des différents organismes présents aux frontières en vue de mettre en place un guichet unique à l'usage de l'ensemble de ces organismes. Assistance technique visant à définir un calendrier clair pour le déploiement et la mise en œuvre du guichet unique. Assistance nécessaire: Politiques/cadre juridique Assistance technique pour examiner la législation pertinente des différents organismes présents aux frontières en vue de mettre en place un guichet unique à l'usage de l'ensemble de ces organismes. Assistance technique visant à définir un calendrier clair pour le déploiement et la mise en œuvre du guichet unique. Procédures Assistance pour l'élaboration de procédures efficaces et efficaces visant à établir le guichet unique national. Ressources humaines/formation Formation et renforcement des capacités des organismes compétents présents aux frontières. Activités de sensibilisation auprès des entreprises en vue d'établir le guichet unique.		

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Procédures institutionnelles, Sensibilisation*

Légendes

C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	E	Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 7 août 2026

Mis à jour le 18 août 2023